

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **23 août 2019 à 19 h 30**, sous la présidence de madame Julie Lemieux, mairesse.

Étaient présents les conseillers : M. Steven Strong-Gallant
Mme Isabelle Paré
Mme Aline Nault
M. Alexandre Zalac
M. Willy Mouzon

Était absent le conseiller : M. Réjean Sauvé

Madame Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été transmis tel que prescrit par la loi à tous les membres du conseil municipal de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

227-08-19

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 23 août 2019 à 19h30.

Constatation est faite que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil, y compris ceux qui sont absents à l'ouverture de la séance.

228-08-19

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

229-08-19

Octroi d'un contrat pour des travaux de resurfaçage

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite demander une modification de la programmation de la TECQ 2014-2018 afin d'y ajouter des travaux de voirie ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) nous a confirmé qu'il était encore possible de demander une telle modification ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Pavages La Cité B.M. a établi les soumissions suivantes :

- Resurfaçage de la rue des Colibris entre le 861 et le chemin des Pommiers-Fleuris pour un montant de 21 597,50 \$ (taxes en sus) ;
- Resurfaçage des intersections entre le chemin des Pommiers-Fleuris et les rues des Colibris et des Hérons pour un montant de 8 692,00 \$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seraient admissibles au programme de la TECQ 2014-2018 sous réserve de l'approbation par le MAMH et le MTQ ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,**

QU'un contrat soit octroyé à l'entreprise Les Pavages La Cité B.M. pour le resurfaçage de la rue des Colibris (entre le 861 et le chemin des Pommiers-Fleuris) pour un montant de 21 597,50 \$ (taxes en sus) ainsi que le resurfaçage des intersections entre le chemin des Pommiers-Fleuris et les rues des Colibris et des Hérons pour un montant de 8 692,00 \$ (taxes en sus) ;

QUE le paiement des travaux s'effectuera pour 95% de la valeur des travaux effectués dès leur achèvement complet et après vérification par l'inspecteur municipal, et qu'une retenue de 5% sera conservée par la municipalité pour une période de garantie d'un an après l'achèvement des travaux ;

QUE le paiement de la facture se fera par l'appropriation d'un montant équivalent du surplus accumulé non affecté ;

QUE les travaux devront être exécutés le plus tôt possible et terminés avant le 31 octobre 2019.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

230-08-19

Autorisation à la directrice générale de faire le nécessaire pour le remplacement de la secrétaire-réceptionniste

CONSIDÉRANT QUE Mme Carolle Lalonde, secrétaire-réceptionniste, est absente pour raisons médicales et à durée indéterminée ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à son remplacement au plus vite ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,**

D'AUTORISER la directrice générale à réaliser toutes les démarches qu'elle jugera pertinentes, utiles et nécessaires afin de remplacer la secrétaire-réceptionniste le temps de son absence.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

231-08-19

Levée de l'assemblée

Il est proposé et résolu de lever la séance à 19h33.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La séance est levée à 19h33.

Julie Lemieux, mairesse

Fanny Grosz, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code Municipal.

Julie Lemieux, mairesse